

**Procédure de centralisation et coordination des demandes de développement à vocation communautaire**

**Octobre**

**2012**

****

**SOMMAIRE**

1. Objet de cette procédure
2. Cycle de vie d’une demande
3. Description des diverses étapes
4. Synthèse sous forme de logigramme

# Objet de cette procédure

Suite aux problèmes souvent évoqués par la communauté EDI Publicité quant aux délais et aux coûts d’évolutions liés aux échanges en EDI, le Bureau de l’Association innove, en cette rentrée 2012, en apportant un service supplémentaire à l’ensemble de la Communauté.

EDI Publicité met en place une procédure de **gestion centralisée des demandes de développement des adhérents**, dans laquelle l’association jouera un rôle de coordination, de centralisation et d’assistance à maîtrise d’ouvrage.

**Cette procédure répond aux enjeux suivants :**

* **Optimiser le circuit de traitement de la demande**
* **Améliorer la qualité de la réponse**
* **Centraliser et négocier les développements communs à plusieurs membres**
* **Mettre en place au sein d’EDI Publicité un Comité d’Arbitrage pour débloquer des situations de crise**

Au regard de la nature de la demande, de sa qualification et de sa complexité, le traitement de la demande passe par l’analyse de son impact sur la communauté, afin d’apporter une réponse complète, adaptée et sans régression. **Nous choisirons alors de traiter sous une même demande, les éventuelles répercussions à d’autres membres.**

La prise en compte consolidée de la demande et de ses répercussions est primordiale :

* pour garantir la cohérence de l’ensemble
* pour mutualiser des demandes, sous l’égide de EDI Publicité, qui auraient pu être multiples, traitées de façon non homogènes et hors contexte, et donc soumises au risque d’une réponse inadaptée.

**Ce procédé de traitement des demandes pourra être étendu à tout type de demandes correctives ou évolutives, vers l’ensemble des prestataires et offreurs de solution participant aux travaux de la communauté EDI Publicité.**

# 

# Cycle de vie d’une demande adressée à EDI Publicité

# Description des différentes étapes de la procédure

Une demande est soumise au gestionnaire EDI Publicité, via un ***formulaire modèle*** : 

* Qualification de la demande par le gestionnaire EDI Pub (vérification de la nature et du périmètre)
* Etude de l’impact communautaire ou individuel (local)
* Formalisation de la demande communautaire ou individuelle (si liée à EDI)
* Ouverture d’un incident (EDI) chez un prestataire
* ***Formalisation détaillée de la demande d’EDI vers le prestataire*** 
* Retour chiffré par le prestataire, en dissociant bien la partie communautaire de la partie individuelle
* Partage du coût communautaire par les adhérents
* Planning prévisionnel de mise en œuvre
* Validation EDI pub sur le chiffrage et le planning (négociation possible de la part d’EDI pub sur ces 2 points)
* Demande ouverte jusqu’à livraison du développement (*recettage EDI pub*)

# 

# Synthèse : Logigramme de la procédure

